

Copie, pour information, à la Division du Commerce, Berne.



540.2.- CO/rm

COPIE

R. Sumbem ✓

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No.	14/2 12. FEB. 1969
GATT	
EE	
R	
Kopie an	

L'Ambassade de Suisse présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de la République Malgache et a l'honneur de se référer à ses notes des 14 novembre 1968 et 23 janvier 1969, par lesquelles elle lui a signalé les difficultés auxquelles se heurtent des importateurs à Madagascar de produits suisses, au titre des "contingents globaux tous pays".

L'attention de l'Ambassade vient d'être attirée par de nouveaux exemples d'attributions de devises qui paraissent très insuffisantes lorsqu'on les compare aux contingents prévus à la liste S de l'accord de commerce du 17 mars 1964 entre la République Malgache et la Suisse.

Le 1er novembre 1968, le Comptoir franco-suisse a déposé une demande de quota portant sur un montant de FF. 112.954.- pour 986 montres. Le 23 janvier, il lui a été accordé FF. 8.418.-, soit 7,5 % du quota demandé.

le 14 novembre 1968, l'Ecrin Suisse a demandé un montant de FF. 107.253.- et n'a reçu, le 23 janvier également, que FF. 14.686.-, soit le 13 % du montant demandé.

L'Ambassade se permet de relever que, selon la liste S de l'accord commercial de 1964 entre Madagascar et la Suisse, les contingents annuels fixés pour le poste "horlogerie" s'élèvent à francs suisses 290.000.-, soit 327.500.- francs français, au cours d'alors.

.../...

Au Ministère des Affaires Etrangères  
de la République Malgache,

T a n a n a r i v e



Or, selon la Statistique annuelle du Commerce extérieur de la Suisse, publiée par la Direction Générale des Douanes à Berne, les exportations de produits horlogers suisses à destination de Madagascar se sont élevés :

en 1965, à FF. 178.125.- (non utilisés: FF. 149.375.-)  
 en 1966, à FF. 242.260.- ( " " FF. 85.240.-)  
 en 1967, à FF. 201.589.- ( " " FF. 125.911.-)  
 1968 ( 9 mois ) à FF. 150.290.- ( " " FF. 177.210.-).

1968 (12 mois) f.v. 248000.-  
 La parcimonie avec laquelle les contingents pour produits horlogers sont octroyés serait à la rigueur explicable, si la balance commerciale était favorable à la Suisse. Or, ce n'est pas le cas. Selon les mêmes statistiques suisses, le tableau des échanges entre la République Malgache et la Suisse est le suivant :

	Exportations malgaches en Suisse en FMG	Importations de Suisse en FMG	Soldes en FMG
1964	92.773.770.-	57.001.368.-	+ 35.772.402.-
1965	109.919.427.-	74.505.783.-	+ 35.413.644.-
1966	102.612.597.-	61.497.813.-	+ 41.114.784.-
1967	91.318.275.-	84.244.347.-	+ 7.073.928.-
1968	statistiques pas encore parvenues.		

1968 en fin. (2. statistique suisse)  
 Imp. Exp. Solde au 30/09  
 2086000 2039000 47000

(Celles de janv.-sept. indiquent un balan déficitaire!)

L'Ambassade de Suisse saurait vivement gré au Ministère des Affaires Etrangères de bien vouloir intervenir auprès des Services gouvernementaux et provinciaux compétents en vue de faire mieux respecter, de manière générale, les dispositions de l'Accord commercial signé le 17 mars 1964 entre les deux pays.

Les réclamations des fabricants suisses se sont multipliées à tel point ces derniers temps que, si la situation ne devait pas s'améliorer, les autorités fédérales pourraient être amenées à demander, conformément à l'article 9 de cet Accord, la réunion d'une Commission mixte. x)

V 70  
 Sur 4 cas mentionnés par l'Ambassade - au sujet d'importations non autorisées par l'Administration au lieu de 3....  
 ne participeraient pas à eux seuls, un membre de la Commission mixte et les faire que cela impliquerait. De la façon, la balance commerciale de 1968 en présente qu'un solde de 47000 f. au profit de la France. Il est en fait des très grosses importations.  
 13.2.69

Pour calmer les esprits et tenter de réduire au minimum les demandes d'interventions de ces fabricants, l'Ambassade se permet enfin de suggérer que des montants supplémentaires soient exceptionnellement octroyés, au titre de la deuxième tranche des contingents 1968, aux maisons Technique et Précision, Comptoir franco-suisse de Madagascar, Ecrin suisse et Soval-Madagascar.

L'Ambassade de Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères les assurances de sa haute considération.

Tananarive, le 30 janvier 1969.

